NOTE D'INFORMATION

CDM OBLIG PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux qui l'a visé sous la référence VP19057 en date du 26/03/2019.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
16, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

NL

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CDM OBLIG PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037798**
- Date et référence de l'agrément : **12/02/2019, GP19014**
- Date de création : **22/06/2000**
- Siège social : **163, Av Hassan II,CASABLANCA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CREDIT DU MAROC FONDS** sis à **163, Av Hassan II, CASABLANCA** représenté par **M. Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Société de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Crédit du Maroc** sis à **48-58, Boulevard Mohamed V, Casablanca ,** représenté par **M. BALDOMERO VALVERDE** en sa qualité de **Président du Directoire.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
Crédit du Maroc	Yacine BEKBACHY	05 22 47 70 00

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **BAHAA SAAIDI.**

NL

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5 (exclus)**
- Sensibilité max : **1.1 (inclus)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bonds Index Court Terme (Publié par BMCE Capital).**
- Objectif de gestion : **L'objectif du FCP CDM OBLIG PLUS est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement à court terme, investi en produits de taux, permettant une appréciation régulière de leur épargne, supérieure à celle de son indice de référence et ce, avec une valeur liquidative quotidienne.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds investira en permanence 90% minimum de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations Court Terme, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Conformément à la réglementation en vigueur, le FCP CDM OBLIG PLUS ne pourra détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni titres d'OPCVM « actions », ni titres d'OPCVM « diversifiés », ni titres d'OPCVM « contractuels ».

 L'investissement dans des OPCVM "monétaires, OCT et Obligations Moyen et Long Terme" n'excédera pas 10% des actifs du fonds, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP CDM OBLIG PLUS est le suivant :

 - **Bons de Trésor,**
 - **Titres garantis par l'Etat marocain,**
 - **Parts ou actions d'OPCVM monétaires, OCT et Obligations Moyen et Long Terme,**
 - **Titres de FPCT,**
 - **Titres de créances négociables,**
 - **Obligations,**
 - **Créances représentatives des opérations de pension,**
 - **Dépôts à terme,**
 - **Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur,**
 - **Opérations de prêts emprunts de titres,**
 - **Le fonds peut investir en autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**
- Durée de placement recommandée : **1 an.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes Physiques et morales.**

NL

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/07/2000.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau du Crédit du Maroc, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social du Crédit du Maroc.

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

NL

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1.5% HT des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **1% HT au maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**

 Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.
 - **Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publication :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commission AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,02%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

NL